

Ces parcs sont publics et mutualisés, dans la mesure où ils accueillent les véhicules des usagers des équipements comme ceux des quartiers riverains, le jour et la nuit<sup>3</sup>.

Les principaux parcs du domaine communal privé sont ouverts au public, mais utilisés essentiellement par les gens des quartiers voisins ; leur mutualisation et donc relative. Ces parcs ne possèdent pas de capacité de stationnement pour les véhicules hybrides ou électriques ( bornes de charge ).

Un parc à vélos pour 40 unités, dont 4 à assistance électrique, est prévu au sud de la gare, dont le parc accueille déjà 20 emplacements dédiés. 24 emplacements dédiés existent près du gymnase Nelson-Mandela, et 5 devant l'espace Sidney. Ces emplacements dédiés, qui équipent peu à peu les principaux équipements publics, sont à croiser avec le schéma de principe des circulations douces, élaboré conjointement par la Communauté d'Agglomération et la Commune de Roissy-en-Brie.

Globalement, les réponses aux besoins de stationnement public sont satisfaisantes.

#### **4.1.4 Les chemins cyclables et piétonniers**

##### *Le réseau piétonnier*

Sur le plan quantitatif, Roissy-en-Brie est relativement bien doté en voies piétonnières. Mais le réseau est en fait constitué de plusieurs réseaux internes à chaque quartier qui ne sont pas, ou peu, connectés entre eux, même lorsqu'ils semblent bien développés comme au Grand-Etang ou au Pommier-Picard par exemple.

Les chemins non aménagés indiquent clairement quels sont les tronçons à réaliser en priorité. Ils correspondent aux trajets empruntés par les usagers dans un but pratique, pour se rendre sur un site en particulier.

Hormis les réseaux de quartier, les principales pistes existantes sont :

- Un cheminement d'environ 1 800 mètres linéaires, partant du Pommier-Picard, il passe devant la Maison du Temps Libre, traverse le Parc des Sources, les terrains situés derrière les tennis couverts et rejoint la Poste avant d'aboutir à l'avenue du Grand-Etang ;
- Un chemin d'environ 600 mètres linéaires, dit "Chemin Blanc", qui traverse le quartier du Grand-Etang ;
- Les avenues Jean-Monnet et de la Malibran.



##### *Le réseau cyclable*

Le réseau cyclable est constitué de la piste en site propre qui part de l'Avenue Paul-Cézanne, longe l'avenue Jean-Monnet, l'avenue de la Malibran, et rejoint Pontault-Combault, ainsi que la bande cyclable qui relie la piscine intercommunale au rond-point de l'avenue du Moulin en longeant la R.D. 21.

<sup>3</sup> . Les principaux parcs sont donc les parcs centraux, ceux de la Mairie, de la gare, des Sources, de l'Eglise, de la place Beaurin, et du Hi-Han.

Dans le cadre de l'opération des Grands-Champs, une piste cyclable a été aménagée le long d'une partie de l'avenue Joseph-Bodin-de-Boismortier. Elle permet de relier ce quartier au boulevard Jean-Monnet.



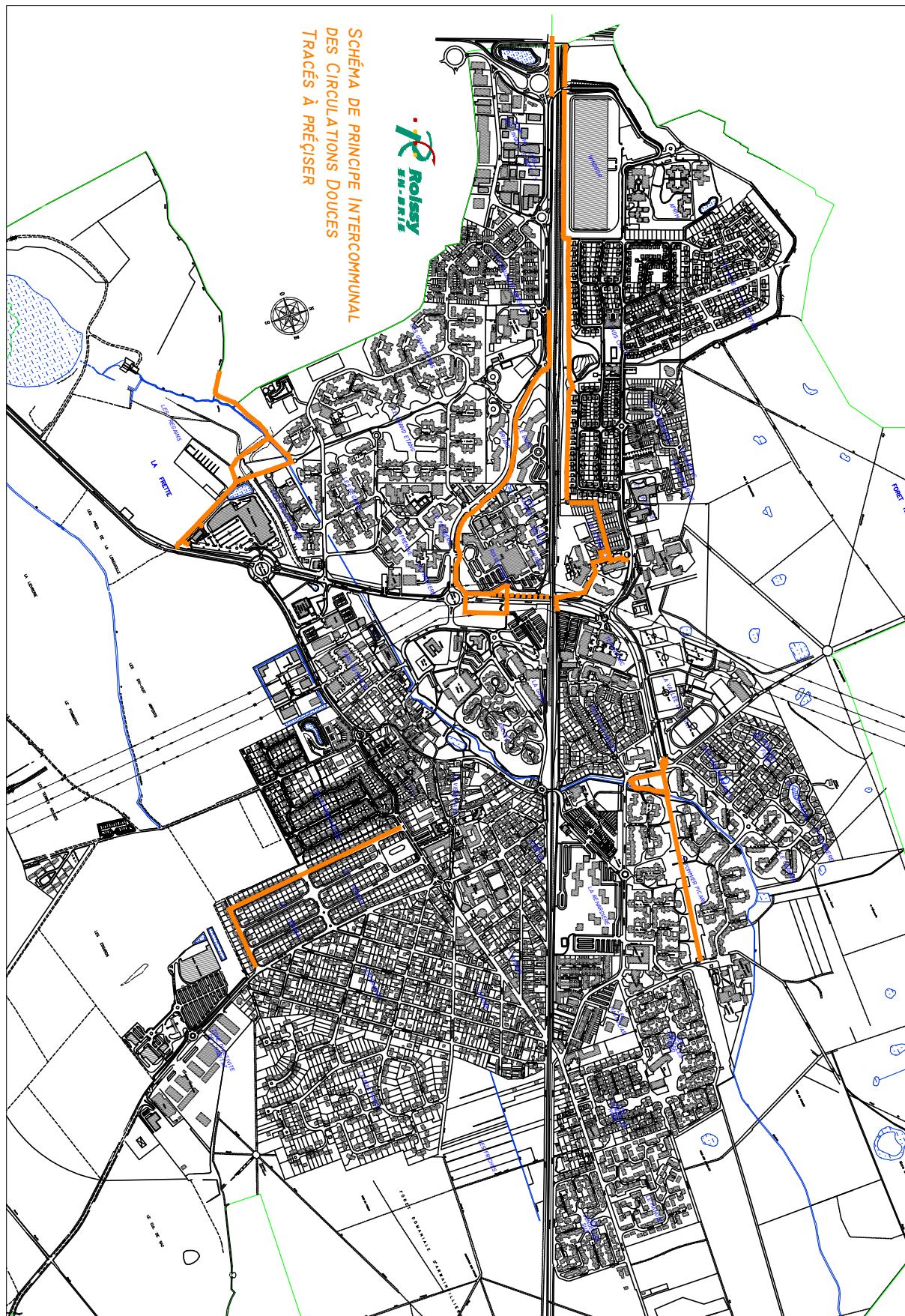
Le 13 décembre 2011, la Communauté d'Agglomération de la Brie Francilienne déclare d'intérêt communautaire « l'étude et la réalisation de circulations douces ».

En 2015, les études engagées ont débouché sur un nouveau document, le Schéma Intercommunal des Circulations Douces (S.I.C.D.) de la Brie Francilienne. Divisé en trois volets, ce document présente des projets d'aménagements territorialisés, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de la Brie Francilienne, de la ville de Pontault-Combault, et de la ville de Roissy-en-Brie.

En ce qui concerne la commune de Roissy-en-Brie, huit grands projets ont été soumis au comité de pilotage du S.I.C.D..

La priorisation des pistes d'actions a été entièrement réalisée par les élus communaux et/ou communautaires de Roissy-en-Brie. Un projet a été l'objet de modifications, donnant la hiérarchisation suivante :

1. La suture du chemin rural n° 5 via la rue Paul-Valéry et l'avenue Jean-Monnet,
2. La suture du chemin rural n° 5 via la rue Paul-Valéry et l'avenue Joseph-Bodin-de-Boismortier,
3. Le réaménagement du boulevard de la Malibran,
4. L'amélioration des conditions d'accès à la Gare R.E.R. de Roissy-en-Brie, par l'accès nord à la passerelle dédiée aux modes doux,
5. L'amélioration des conditions d'accès à la Gare R.E.R. de Roissy-en-Brie, par l'accès sud à la passerelle dédiée aux modes doux,
6. L'aménagement d'une voie verte dans le quartier du Pommier-Picard,
7. La suture entre la Première Avenue et la R.D. 361,
8. La suture entre le quartier du Grand-Etang et la R.D. 21.



#### **4.1.5 Les chemins ruraux**

Les chemins ruraux existants sur le territoire de la commune formaient autrefois un réseau de voies cohérent et organisé à travers les bois. Ceux qui subsistent aujourd'hui sont essentiellement des chemins forestiers, plus ou moins utilisés. Ils sont perturbés par la coupure que constitue la voie ferrée.

Le territoire communal est traversé par les 7 chemins ruraux suivants :

- n°1 d'Emerainville
- n°2 dit des Vieilles Vignes
- n°3 dit de la Patrouille
- n°5 d'Emerainville à Roissy
- n°6 dit Grande roure royale
- n°7 dit ancien chemin de Lagny
- n°31 dit des Boujards

#### 4.1.6 Les chemins de grande randonnée

Le territoire comporte deux chemins de grande randonnée, le GR 14 et le GR des forêts et des vallées briardes. Le GR 14 traverse la commune d'Est en Ouest au Nord de Roissy, dans la forêt de Ferrières. Le GR des forêts et des vallées briardes est un élément du PDIPR qui s'applique à Roissy-en-Brie.



Grande Randonnée GR 14

#### **4.1.7 Les réseaux d'assainissement**

La commune de Roissy-en-Brie est couverte par un zonage d'assainissement approuvé le 14 mai 2007.

##### **4.1.7.1 Les eaux usées et unitaires**

Le Schéma Directeur d'Assainissement établit un zonage qui permet de définir, pour les eaux usées les secteurs où l'assainissement est de type collectif ou non collectif.

L'essentiel du réseau communal est séparatif (90 %). Quelques quartiers sont cependant reliés au collecteur unitaire : les lotissements de l'Espérance et de l'Avenir et le quartier La Fayette.

Le collecteur unitaire possède un exutoire du bassin d'orage sur le site de l'ancienne station d'épuration reconvertis en bassin d'orage de 1 240 m<sup>3</sup>.

L'ensemble du réseau d'eaux usées possède 4 stations de relèvement.

L'émissaire principal de la commune est le collecteur du S.M.A.M., parallèle au cours du Morbras.

Il est raccordé à la station d'épuration de Valenton depuis le début d'année 1998. Ce réseau est dimensionné de façon à permettre de relier l'urbanisation future du secteur sud de la commune à ce réseau.

Le réseau est affermé par la Société Française de Distribution d'Eau (S.F.D.E.). La Communauté d'Agglomération de Paris-Vallée-de-la-Marne (C.A.P.V.M.) a la compétence pour la gestion et l'extension des réseaux collecteurs des eaux usées, ainsi que pour l'étude, la réalisation et la gestion des équipements nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des réseaux d'assainissement.

L'assainissement des eaux usées et unitaires est caractérisé par :

- 9 km de réseaux unitaires (en voie de passer en séparatif),
- 31 km de réseau d'eaux usées.

##### **4.1.7.2 Les eaux pluviales**

Les eaux pluviales sont rejetées directement dans le Morbras. Il est à noter la présence d'un bassin de retenue d'eaux pluviales dans le lotissement de la Pinsonnière. Un bassin de stockage des eaux du réseau unitaire en cas de pluie a été réalisé sur le site de l'ancienne station d'épuration. Au total 45 exutoires débouchent dans le Morbras.

A la suite du contrat de bassin signé en 1997 entre le S.M.A.M., les communes de Pontault-Combault, Pontcarré et Roissy-en-Brie, un programme pluriannuel a été entamé pour supprimer les branchements parasites d'eaux usées sur les réseaux d'eaux pluviales. La délivrance du certificat de conformité sur un permis de construire est désormais subordonnée à la délivrance de la conformité assainissement. De plus, des objectifs de qualité des rejets dans le milieu naturel ont été fixés, afin qu'à terme le Morbras atteigne ces derniers.

La commune a entrepris un important effort en matière d'assainissement. Outre le contrat de bassin du Morbras-Amont, déjà évoqué, la commune est liée depuis le début d'année 1998 au réseau d'assainissement de la station de Valenton. Ce réseau est dimensionné de façon à permettre de relier l'urbanisation future du secteur Sud de la commune à ce réseau.